

CONDITIONS TARIFAIRES

Avril 2020

Avec vous de A à Z

Allianz  Banque

Sommaire

Les présentes Conditions Tarifaires sont applicables à compter du 1^{er} avril 2020 aux particuliers exclusivement. Elles annulent et remplacent celles diffusées le 1^{er} avril 2019.

Ces Conditions Tarifaires incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur.

Extrait standard des tarifs	2
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	3
Ouverture, transformation, clôture	
Relevé de compte	
Tenue de compte	
Banque à distance	4
Vos moyens et opérations de paiement.....	5
Cartes	
Virements	
Prélèvements SEPA/ TIP SEPA	
Chèques	
Offres groupées de services	8
Convention Evidence et l'Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF)	
Irrégularités et incidents	9
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Découverts et Crédits.....	10
Épargne et placements financiers.....	11
Épargne bancaire	
Placements financiers	
Assurances et prévoyance	15
Engagement par signature	16
Résoudre un litige	17

Extrait standard des tarifs

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
■ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet)	Gratuit
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non disponible
■ Tenue de compte : - Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs ⁽¹⁾ sur une période de 12 mois ⁽²⁾ est supérieur ou égal à 4 - Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs ⁽¹⁾ sur une période de 12 mois ⁽²⁾ est inférieur à 4	Gratuit 30 € /an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	39,00 € /an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00 € /an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	33,00 € /an
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	28,00 € /an
■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) - par téléphone/courrier/fax ou courriel - par Internet	3,95 € /virement Gratuit
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
■ Commission d'intervention	8,00 € /opération (dans la limite de 80 € / mois)

⁽¹⁾ Hors versement initial réalisé lors de l'ouverture de compte, hors opération à l'initiative d'Allianz Banque.

⁽²⁾ A compter de la date anniversaire du compte.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture d'un Compte à Vue	Gratuit
■ Ouverture d'un Compte sur Livret	Gratuit
■ Ouverture d'un Compte Titres	Gratuit
■ Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
■ Clôture d'un compte	Gratuit
■ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client à la clôture du compte)	Gratuit

Relevés de compte

■ Envoi de relevé mensuel	Gratuit
■ Duplicata de relevé de compte	12,00 €
■ Situation ou extrait de compte (hors relevé standard)	3,00 €
■ Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
■ Imprimé Fiscal Unique	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	20,00 €

Tenue de compte

■ Tenue de compte :	
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs ⁽¹⁾ sur une période de 12 mois ⁽²⁾ est supérieur ou égal à 4	Gratuit
- Frais perçus si le nombre de mouvements créditeurs ⁽¹⁾ sur une période de 12 mois ⁽²⁾ est inférieur à 4	30,00 € /an
- Frais de tenue de compte inactif (selon l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)	2,50 € /mois ⁽³⁾
■ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	Gratuit
■ Changement d'adresse ou modification d'intitulé	Gratuit
■ Changement d'adresse non signalé entraînant le retour de courrier	15,00 € /an
■ Frais de recherche de documents et attestations divers	20,00 € /acte
■ Envoi d'un courrier en recommandé à la demande du client	5,00 €
■ Envoi d'un courrier en chronopost à la demande du client	Frais postaux en vigueur
■ Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement	12,00 €
■ Frais de recouvrement des fonds engagés dans une opération de paiement mal exécutée sans erreur imputable à Allianz Banque	20,00 €
■ Successions :	
- Frais à l'ouverture d'un dossier de succession	0,30 % des encours des comptes avec un minimum de 450 € et un maximum de 1000 € ⁽⁴⁾
- Frais de succession en déshérence	30,00 € ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Hors versement initial réalisé lors de l'ouverture de compte, hors opération à l'initiative d'Allianz Banque.

⁽²⁾ A compter de la date anniversaire du compte.

⁽³⁾ Soit pour information 30,00 € /an dans la limite du solde disponible.

⁽⁴⁾ Dans la limite du solde disponible.

Banque à distance

Internet

- Accès au site Internet www.allianzbanque.fr ⁽¹⁾
- Réédition du code secret d'accès aux comptes :
 - par internet
 - par téléphone, courrier, télécopie ou courriel

Gratuit

Gratuit
3,95 €

Votre banque par téléphone/fax

- Service vocal interactif et service client **09 74 75 15 15**
(appel non surtaxé depuis un poste fixe en France, tarif selon l'opérateur depuis un mobile ou l'étranger)
- Fax **0 811 013 001** (prix d'un appel local)

Gratuit

Gratuit

⁽¹⁾ Hors coût de fournisseur d'accès Internet.

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Service de paiement sans contact gratuit, activable et modifiable sur votre espace privé www.allianzbanque.fr selon les cartes.

Cotisation annuelle pour une carte

■ Cotisation carte CB Visa Electron ⁽¹⁾	33,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à autorisation systématique ⁽¹⁾	33,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à débit immédiat ⁽¹⁾	39,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à débit différé ⁽¹⁾	48,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Premier à débit différé ⁽¹⁾	130,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Infinite à débit différé ⁽¹⁾ (carte uniquement disponible dans la Convention Évidence)	310,00 €

Cotisation annuelle pour une seconde carte sur un même compte

■ Cotisation carte CB Visa Electron ⁽¹⁾	16,50 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à autorisation systématique ⁽¹⁾	16,50 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à débit immédiat ⁽¹⁾	19,50 €
■ Cotisation carte CB Visa Classic à débit différé ⁽¹⁾	24,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Premier à débit différé ⁽¹⁾ (uniquement si la première carte du compte est une carte Visa Premier)	65,00 €
■ Cotisation carte CB Visa Infinite à débit différé ⁽¹⁾ (Carte uniquement disponible dans la Convention Evidence) (uniquement si la première carte du compte est une carte CB Visa Infinite ou une carte CB Visa Premier)	155,00 €

Autres frais liés à votre carte

■ Refabrication de la carte ⁽²⁾	12,00 €
■ Réédition du code confidentiel	7,00 €

Retraits d'Espèces au distributeur automatique de billets

En France

■ Dans les distributeurs de billets « CB et VISA »	Gratuit
--	---------

A L'Étranger. Commissions sur opérations ⁽³⁾

■ Dans les distributeurs de billets de la zone euro ⁽⁴⁾	Gratuit
■ Dans les distributeurs de billets hors zone euro ⁽⁵⁾	5,00 €

Paiements par carte, et commissions sur Opérations ⁽³⁾

■ En France	Gratuit
■ Dans la zone euro ⁽⁴⁾	Gratuit
■ Hors zone euro ⁽⁵⁾	2,50 % du montant de l'opération

Oppositions à la demande du client

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour perte ou vol (hors frais de communication téléphonique, service vocal interactif et Service client : 09 74 75 15 15 appel non surtaxé)	Gratuit
---	---------

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque.

⁽²⁾ Gratuit avec une carte CB Visa Premier ou Infinite.

⁽³⁾ Hors commission de change hors zone euro (2,5% par transaction) et hors frais de correspondant bancaire étranger qui peuvent éventuellement s'ajouter.

⁽⁴⁾ Les pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

⁽⁵⁾ Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au cours du jour de la réception de l'opération à ce Centre.

Remboursement de la cotisation annuelle de votre carte Allianz Banque *

(Hors carte CB Visa Electron)

Entre 5 000 € et 10 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Classic	50%
Entre 10 000 € et 20 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Premier	
Entre 30 000 € et 50 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Infinite	
Pour + de 10 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Classic	100%
Pour + de 20 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Premier	
Pour + de 50 000 € d'achats/an avec votre carte CB Visa Infinite	

* Pour l'offre Evidence : remboursement à hauteur de 80 % de la cotisation annuelle de la carte bancaire hors convention.

Virements

Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾ (cas d'un virement SEPA occasionnel)

- Entre comptes Allianz Banque
- Vers une autre banque
- Frais par virement occasionnel incomplet ⁽²⁾

	Internet	Fax, Courrier, Téléphone ou courriel
	Gratuit	Gratuit
	Gratuit	3,95 €
	10,60 €	10,60 €

Frais pour virement SEPA en devise

- Commission de change
- Minimum perçu

0,1 % du montant de l'opération
15,00 €

Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾ (cas d'un virement SEPA permanent)

- Frais de mise en place d'un virement permanent
- Frais par virement permanent vers une autre banque en France
- Frais par virement permanent vers une autre banque de la zone SEPA (Hors France)

	Internet	Fax, Courrier, Téléphone ou courriel
	Gratuit	Gratuit
	Gratuit	1,20 €
	non disponible	1,20 €

Émission/Réception d'un virement non SEPA ⁽³⁾

- Commission de transfert
Minimum perçu
 - Commission de change
Minimum perçu
- 0,1 % du montant de l'opération
25,00 €
- 0,1 % du montant de l'opération
15,00 €

⁽¹⁾ Les pays de la zone SEPA sont les pays de l'union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) auxquels s'ajoutent la Cité du Vatican / Saint-Siège, la Principauté d'Andorre, le Liechtenstein, l'Islande, Norvège, Suisse, Monaco et Saint-Marin.

⁽²⁾ Commission par virement émis ou reçu, applicable dès lors que les informations nécessaires (BIC, IBAN, RIB) sont absentes ou erronées et nécessitent l'intervention de la Banque.

⁽³⁾ Virements occasionnels ou permanents hors euro et/ou hors Espace Economique Européen - Hors frais de correspondants étrangers qui peuvent éventuellement s'ajouter.

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

■ Mise en place d'un mandat de prélèvement (y compris SEPA)	Gratuit
■ Frais par paiement d'un prélèvement (y compris SEPA)	Gratuit
■ Paiement d'un titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)	Gratuit
■ Prélèvement automatique sur un compte externe	Gratuit
■ Opposition sur une opération de prélèvement SEPA	Gratuit
■ Révocation de mandat de prélèvement	Gratuit

Chèques

Chéquier

■ Frais d'envoi de chéquier (en dehors du renouvellement automatique) :	
- demande faite par Internet	Gratuit
- demande faite par téléphone, courrier, télécopie ou courriel	3,95 €
■ Frais d'envoi de chéquier en recommandé	Frais postaux en vigueur
■ Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽¹⁾	12,50 €
■ Paiement par chèque en France Métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ⁽²⁾	Gratuit
■ Photocopie d'un chèque émis	12,00 €
■ Frais d'opposition chèque par l'émetteur	14,50 €
■ Frais d'opposition série de chèques ou chéquier par l'émetteur	19,00 €

Émission de chèques sur l'étranger

■ En euros dans la zone euro ⁽³⁾	
- Commission de transfert	0,1 % du montant de l'opération
- Minimum perçu	30,00 €
■ En euros et autres monnaies hors zone euro ⁽⁴⁾	
- Commission de transfert	0,1 % du montant de l'opération
- Minimum perçu	30,00 €
- Commission de change	15,00 €

Encaissement ferme sur chèque tiré sur une banque à l'étranger

■ En euros dans la zone euro ⁽³⁾	
- Commission de transfert	0,1 % du montant de l'opération
- Minimum perçu	10,00 €
■ En euros et autres monnaies hors zone euro ⁽⁴⁾	
- Commission de transfert	0,1 % du montant de l'opération
- Minimum perçu	10,00 €
- Commission de change pour monnaie hors zone euro	15,00 €
- Commission de change intermédiaire pour monnaie hors zone euro	22,50 €
- Commission pour remise de chèques tirés sur une banque des PTOM (Les Pays et Territoires d'Outre-Mer) ⁽⁵⁾	10,00 €

⁽¹⁾ Pour un envoi en recommandé ou pli urgent, application des tarifs postaux en vigueur.

⁽²⁾ Départements et Régions d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte.

⁽³⁾ Les pays de la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovaquie.

⁽⁴⁾ Hors frais de correspondants étrangers qui peuvent, éventuellement, s'ajouter.

⁽⁵⁾ Les Pays et Territoires d'Outre-Mer sont la Nouvelle Calédonie, la Polynésie Française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Offres groupées de services

Convention Évidence

Offre non commercialisée depuis Juin 2012

- Compte à vue
- Rémunération du Compte à vue
- Accès multicanal
- Chéquier
- Compte sur Livret
- Facilité de caisse personnalisable
- Carte bancaire au choix pour un titulaire
- Système d'épargne automatique
- Cotisation Assurance des moyens de paiement – « tranquillité paiement »
- Assurance Prévoyance Décès Accidentel pour un titulaire
- Remboursement de la cotisation annuelle de la carte bancaire Allianz Banque (sous condition d'utilisation)
- Aide au changement de compte bancaire
- 50% de remise sur tarification :
 - du chèque de banque
 - du virement permanent vers une autre banque (zone SEPA)
 - du virement occasionnel via fax, téléphone, courrier ou courriel (zone SEPA)
 - de l'opposition sur chèque ou série de chèque

Cotisation mensuelle avec :

■ une carte CB Visa Electron / à autorisation systématique	9,50 €
■ une carte CB Visa Classic à débit immédiat	9,50 €
■ une carte CB Visa Classic à débit différé	9,90 €
■ une carte CB Visa Premier à débit différé	14,90 €
■ une carte CB Visa Infinite débit différé	28,15 €

Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF) 2,75€ /mois

Comprenant :

Un compte de dépôt avec :

- une carte de paiement à autorisation systématique
- 4 virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent
- des prélèvements SEPA en nombre illimité
- deux chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance et la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein d'Allianz Banque
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code Monétaire et Financier (actuellement 4 € par opération avec un plafond mensuel de 20 €)
- un changement d'adresse une fois par an
- la tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt.

L'adhésion à cette offre spécifique permet de bénéficier d'un plafonnement à hauteur d'un montant global de 16,50 € par mois de certains frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement sur le compte bancaire.

Se reporter à la page 9 dans la rubrique « Irrégularités et Incidents », pour consulter la liste des incidents concernés.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

8,00 €

(par opération, avec un plafond mensuel de 80 €)

Opérations particulières

- Déclaration à la Banque de France pour chèques payés pendant la période d'interdiction bancaire **26,00 € /opération⁽¹⁾**
- Frais par saisie attribution ou conservatoire **102,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% du montant dû (plafond 100,00 €)**
- Chèque remis à l'encaissement sur la France et retourné impayé **16,00 €**

Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **Gratuit**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **Gratuit**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque < ou = à 50 €) ⁽²⁾ **30,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (chèque > à 50 €) ⁽²⁾ **50,00 €**
- Frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision **Montant du prélèvement SEPA dans la limite de 20,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **35,00 €**
- Emission d'une lettre de mise en demeure **16,00 €**

Conformément aux engagements pris par les établissements bancaires en décembre 2018 relatifs à la protection des clients en situation de fragilité financière, Allianz Banque s'engage à plafonner les frais ci-dessous liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à hauteur d'un montant global mensuel de :

- 25 € pour les clients éligibles ;
- 16,50 € pour les clients ayant souscrit à l'offre groupée de services précisée en page 8.

Liste des frais concernés

- commissions d'intervention ;
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision ;
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ;
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ;
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ;
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ;
- frais suite à la notification signalée par la BDF d'une interdiction pour le client d'émettre des chèques ;
- frais pour déclaration Banque De France d'une décision de retrait de carte bancaire ;
- frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la banque.

⁽¹⁾ Limité à 26 € / jour.

⁽²⁾ Forfait par chèque rejeté comprenant la lettre d'injonction, le blocage de provision pour régularisation du chèque impayé, le certificat de non-paiement de chèque pour défaut de provision, les frais de gestion d'interdit bancaire et la déclaration de mainlevée auprès de la Banque de France.

Découverts et Crédits ⁽¹⁾

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VERIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Facilité de Caisse et/ou Découverts

Évidence et Vos Services Bancaires Allianz Banque	
Taux nominal annuel de la Facilité de Caisse	14 %
Taux nominal annuel du découvert non autorisé	17 %
Taux nominal annuel du découvert en compte Privalis/Facilities ⁽²⁾	Euribor 3 mois + 1,80%

Cotisation du découvert en compte

- Privalis/Facilities 40,00 € par an

Frais sur actes de gestion

Services

- Edition de documents (tableau d'amortissement, attestations...) 40,00 € par demande

Modifications des garanties (hors assurance emprunteur)

- Substitution de garantie/nouveau nantissement 500 €

Crédits à la consommation/Crédits immobiliers

Frais sur actes de gestion

Services

- Edition de documents (tableau d'amortissement, attestations...) 40,00 € par demande

Modifications des conditions contractuelles

- Frais d'avenant (hors frais de garantie) 500 €

Modifications des garanties (hors assurance emprunteur)

- Substitution de garantie/nouveau nantissement 500 €

Interventions exceptionnelles

- Désolidarisation des co-emprunteurs 500 €

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation du dossier par Allianz Banque. Conditions et barèmes en vigueur susceptibles de variations.

⁽²⁾ Coût du crédit : taux nominal annuel du découvert en vigueur : Euribor 3 mois + 1,80%, sans frais de dossier, hors assurance facultative, susceptibles de variations.
Le coût total de votre crédit dépend de son utilisation : il varie en fonction du montant et de la durée du découvert effectif de votre compte et dans la limite du découvert maximum autorisé.
Le montant des intérêts mensuels variera chaque mois en fonction du montant utilisé de votre découvert.
Le taux appliqué variera chaque mois en fonction de l'évolution de l'indice Euribor 3 mois sur le marché interbancaire.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

- | | |
|--|--------------------|
| ■ Service d'épargne automatique (réservé à l'offre Evidence) | 13,50 € /an |
| ■ Rémunération du compte à vue (réservé à l'offre Evidence) dès le 1er euro | 13,00 € /an |
| ■ Convention de rémunération automatique des liquidités ⁽¹⁾
(réservée à l'offre Vos services Bancaires Allianz Banque ⁽²⁾) | 37,00 € /an |
| En cas de souscription simultanée avec une carte bancaire à l'ouverture du compte | Gratuit |

Taux de rémunération de votre Compte à Vue Évidence⁽³⁾

- | | |
|--|---------------|
| ■ Taux de rémunération de votre compte à vue (Offre Évidence uniquement) | 0,05 % |
|--|---------------|

⁽¹⁾ Seuil automatique de virement du Compte à vue vers le Compte sur livret de 750 €.

⁽²⁾ L'offre Vos Services Bancaires Allianz Banque s'articule autour d'un compte bancaire et d'un accès multicanal que vous enrichissez selon vos envies avec des produits et des services au choix :

- Des moyens de paiement : un chéquier et/ou une carte bancaire (sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque).

- Le remboursement de la cotisation annuelle de la carte bancaire (sous condition d'utilisation).

- Une facilité de caisse (sous réserve d'acceptation d'Allianz Banque).

- Un livret d'épargne.

- La convention de rémunération automatique des liquidités (la détention d'un compte sur livret est nécessaire – seuil automatique de virement du compte à vue vers le compte sur livret de 750 €).

- L'assurance tranquillité de paiement .

⁽³⁾ Taux nominal annuel brut, hors impôts et prélèvements sociaux susceptibles de variations. Conditions et barèmes en vigueur au 1er janvier 2020.

Livret Allianz

- Plafond de dépôt maximum 1 500 000 €. Taux nominal annuel brut disponible par Internet, téléphone et auprès de votre interlocuteur Allianz (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement).

Le Pack Allianz Livret A

- Le Pack Allianz Livret A est constitué d'un Livret A et d'un Livret Atout Avenir. Le Livret A bénéficie d'un taux de rémunération déterminé réglementairement par les pouvoirs publics et susceptible de modifications. Les intérêts sont exonérés d'impôts et de prélèvements sociaux pour les particuliers fiscalement domiciliés en France. Le Livret Atout Avenir est un compte sur livret fiscalisé dont l'ouverture sera déclenchée automatiquement lorsque le Livret A aura atteint son plafond réglementaire hors intérêts capitalisés. Les intérêts versés sur le Livret Atout Avenir sont calculés par application d'un double palier de taux :
 - 1^{er} palier : dans la limite d'un plafond de 15 300 €* et d'un taux fixé par Allianz Banque.
 - 2^{eme} palier : au-delà du 1er palier, un taux brut égal à celui appliqué au Livret Allianz.

* Ce plafond est susceptible d'être modifié à tout moment par Allianz Banque sans pour autant excéder le plafond réglementaire du Livret A.

Placements financiers

Prestations Gestion Libre selon prospectus ou DICI

Droits d'entrée OPCVM* ou FIA* (hors comptes gérés)

- pour toute souscription OPCVM ou FIA

selon prospectus

Droits d'entrée

selon prospectus

Nous vous informons qu'Allianz Banque est susceptible de percevoir une rémunération récurrente de la part de la Société de Gestion des fonds souscrits en contrepartie des services qu'elle vous fournit à l'occasion de la distribution de ces fonds.

Cette rémunération est calculée en pourcentage des frais de gestion attachés aux fonds, et indiqués dans le Prospectus ou le DICI du fonds qui vous a été remis, elle varie selon la nature du fond souscrit de la manière suivante :

	Fonds Monétaires	Fonds obligataires	Fonds Actions	Fonds Diversifiés
Taux en % des Frais de Gestion	0 %	de 30 % à 60 %	de 30 % à 60 %	de 40 % à 80 %

Nous vous signalons que les fourchettes de taux présentées sont susceptibles d'évoluer en fonction d'évènement indépendant d'Allianz Banque comme la variation des Frais de Gestion attachés aux fonds, de l'orientation des fonds, etc...

* OPCVM = Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

* FIA = Fonds d'investissement Alternatifs.

Frais de courtage (hors comptes gérés)

Bourse française

- Achat/vente de titres
 - ordre jusqu'à 10 000 €
 - ordre supérieur à 10 000 €
 - Minimum par ordre

0,40 % du montant de l'opération
0,30 % du montant de l'opération
9,00 €

Bourse étrangère

- Achat/vente de titres

idem bourse française + frais broker

Droits de garde ⁽¹⁾ (débités annuellement)

- OPCVM ou FIA du Groupe Allianz
- Titre du Groupe Allianz
- Fonds Idinvest
- Valeurs françaises
Minimum annuel (ensemble du portefeuille)
- Valeurs européennes
Minimum annuel (ensemble du portefeuille)
- Frais de gestion pour compte titres sans position

Gratuit
Gratuit
Gratuit
0,30% par ligne
24,00 €
0,50% par ligne
30,00 €
24,00 €/an

⁽¹⁾ Les droits de garde sont calculés sur la base des titres en portefeuille au 31 décembre de l'année précédente.

Prestations Gestion Sous Mandat

Gestion sous mandat – Comptes Titres Ordinaires

Frais de gestion

Assiette : 100% du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre (débités trimestriellement)

Tarifification par Tranche

■ de 0 à 250 000 €	0,75% /an
■ de 250 000 à 1 000 000 €	0,65% /an
■ au-delà de 1 000 000 €	0,55% /an

Conservation d'instruments financiers et Droits de garde

Assiette : 100% du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre, hors liquidités (débités trimestriellement)

Tarifification par Tranche

■ de 0 à 250 000 €	0,50% /an
■ de 250 000 à 1 000 000 €	0,35% /an
■ au-delà de 1 000 000 €	0,20% /an

Frais de négociation d'instruments financiers en France

■ Actions	1,166% ⁽¹⁾
■ Obligations	de 0,3588 à 1,196% ^{(1) (2)}

Frais de négociation d'instruments financiers sur places boursières à l'étranger

■ Actions et obligations	frais réels ⁽³⁾ + commission d'intermédiation ⁽¹⁾
--------------------------	---

Frais de transaction OPCVM ou FIA (France/Hors droits d'entrée ou de sortie acquis à l'OPCVM ou FIA)

■ Souscription OPCVM ou FIA	0,50%
■ Rachats OPCVM ou FIA	Gratuit

Gestion sous mandat – PEA

Frais de gestion

Assiette : 100% du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre (débités trimestriellement)

Tarifification par Tranche

■ de 0 à 250 000 €	0,85% /an
■ de 250 000 à 1 000 000 €	0,75% /an
■ au-delà de 1 000 000 €	0,65% /an

Conservation d'instruments financiers et Droits de garde

Assiette : 100% du compte titres valorisé au dernier jour du trimestre, hors liquidités (débités trimestriellement)

Tarifification par Tranche

■ de 0 à 250 000 €	0,55% /an
■ de 250 000 à 1 000 000 €	0,40% /an
■ au-delà de 1 000 000 €	0,25% /an

Frais de négociation d'instruments financiers en France

■ Actions	1,166% ⁽¹⁾
■ Obligations	de 0,3588 à 1,196% ^{(1) (2)}

Frais de négociation d'instruments financiers sur places boursières à l'étranger

■ Actions et obligations	frais réels ⁽³⁾ + commission d'intermédiation ⁽¹⁾
--------------------------	---

Frais de transaction OPCVM ou FIA (France/Hors droits d'entrée ou de sortie acquis à l'OPCVM ou FIA)

■ Souscription OPCVM ou FIA	0,50%
■ Rachats OPCVM ou FIA	Gratuit

⁽¹⁾ Avec un minimum de 1,196€.

⁽²⁾ Selon maturité.

⁽³⁾ Courtages locaux, commissions change, taxes locales.

Services attachés au fonctionnement des comptes titres ordinaires et PEA

Transfert

- | | |
|--|-----------------|
| ■ Ouverture d'un compte titres à la suite d'un transfert venant d'un autre établissement | Gratuit |
| ■ Transfert d'un compte titres vers un autre établissement | 170,00 € |
| ■ Ouverture d'un PEA à la suite d'un transfert venant d'un autre établissement | Gratuit |
| ■ Transfert d'un PEA vers un autre établissement | 70,00 € |

Autres services

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| ■ Duplicata Avis d'opéré | 6,00 € |
| ■ Récupération d'impôts étrangers | 50,00 € /ligne |

Assurances et prévoyance

- Assurance «Tranquillité Paiement » **28,00 € / an**
Perte, vol de chèquiers et de cartes bancaires Allianz Banque

- Assurance Prévoyance Décès Accidentel souscrite lors :
 - de l'ouverture d'un Compte à Vue (réservée à l'offre Evidence)
 - de l'octroi d'un découvert Privalis**27,00 € /an /assuré**
0,025% /mois du
découvert utilisé fin de mois
Gratuit

- de l'ouverture d'un Pack Allianz Livret A (Assurance PTIA – Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Engagement par signature⁽¹⁾

- Cautions bancaires⁽²⁾

Frais de dossier

- 0,50% du montant de la caution avec un minimum compris entre 75 € et 450 € suivant la nature et le montant de la caution.

Commission d'engagement annuelle

- 0,7 % à 2% du montant de la caution avec un minimum compris entre 150 € et 1 125 € suivant la nature et le montant de la caution.

⁽¹⁾ Contactez votre interlocuteur Allianz habituel

⁽²⁾ Caution de loyer, caution fiscale et garantie d'actif et de passif.

Résoudre un litige

Allianz Banque a le souci constant de vous apporter le meilleur service possible.

Des difficultés peuvent toutefois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Votre interlocuteur Allianz (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiement) **ou votre conseiller bancaire, vos premiers interlocuteurs**

Contactez tout d'abord votre interlocuteur Allianz ou bien votre conseiller bancaire du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 16 h 30 au :

09 74 75 15 15

(appel non surtaxé depuis un poste fixe en France, tarif selon l'opérateur depuis un mobile ou à l'étranger).

Le Service Qualité à votre disposition

Si vous êtes en désaccord avec votre interlocuteur Allianz Banque ou bien votre conseiller bancaire, vous pouvez saisir le Service Qualité, par courrier à l'adresse suivante :

**Allianz Banque
Service Qualité
TSA 55 555
92919 Paris La Défense Cedex**

Le Service Qualité d'Allianz Banque s'engage à accuser réception de la réclamation sous 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse sous 15 jours ouvrables, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, le délai maximum de réponse est porté à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux services de paiement, à deux mois maximum pour les autres réclamations.

En dernier recours, le Médiateur

Le médiateur exerce sa fonction en toute indépendance et impartialité, il ne peut être saisi si une action judiciaire a été engagée, sauf accord des parties.

Vous pourrez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante, lequel vous fera connaître sa position directement :

- ♦ si le litige concerne une opération bancaire :

**Médiateur de la Fédération Bancaire Française
CS 151
75422 Paris Cedex 09
www.lemediateur.fr (rubrique « Déposer mon dossier »)**

- ♦ si le litige concerne une opération sur les marchés financiers :

**Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02
www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation**

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz Banque

SA au capital de 92 252 768,19 euros - 572 199 461 RCS Nanterre
FR 655 721 994 61
Etablissement de crédit agréé par l'ACPR - Intermédiaire d'assurance
n° ORIAS 07 033 258 - www.orias.fr
Siège Social: 1 cours Michelet - 92800 Puteaux
www.allianzbanque.fr

